

Paris, le 7 décembre 2009

**STM Brune**



# **Non à la mise à pied de Gilles BERANGER !**

**La nuit du 8 au 9 juillet 2009, une altercation avait opposé deux collègues du STM, Frantz et Gilles.** La direction de la PIC avaient alors mis à pied conservatoire ces deux agents, en attente des conseils de discipline... Les agents du STM, solidaires de leurs collègues et refusant toute sanction sévère à leur égard (ce que nous anticipions au vu des pratiques de la DOTC), avaient massivement signé une pétition intersyndicale SUD-CGT-FO, pétitions transmises à la DOTC Paris Sud.

Depuis le début SUD refuse toute sanction pour cette altercation, sachant que la pénibilité et la fatigue accrues du travail de nuit, favorisent les situations d'énerverment. Cet incident, qui n'aurait dû déboucher que sur de simples mises en gardes, s'est transformé en machine à licencier et mettre à pied !

**En date du 19 novembre dernier, Frantz (ACO) est passé en conseil de discipline au motif d' "altercation et voies de faits sur la personne d'un collègue" et a été licencié.** Ce qui est scandaleux, surtout pour les faits reprochés ! La Poste utilise le moindre prétexte pour licencier... SUD regrette que ce collègue et le syndicat CFDT l'ayant défendu, aient refusé une démarche unitaire dans la défense, comme de participer à la pétition intersyndicale SUD-CGT-FO. Dans ces situations, l'intérêt des salariés est de se serrer les coudes contre l'injustice patronale.

**Aujourd'hui, c'est au tour de Gilles, fonctionnaire, de passer au conseil de discipline, le 10 décembre. La Poste lui reproche le même grief ("altercation et voies de fait sur la personne d'un collègue") et demande un an de mise à pied, sans salaire !** SUD continue à dénoncer le tout disciplinaire s'installant à La Poste, pour des incidents qui n'auraient donné lieu à rien il y a encore quelques années...

Afin de ne pas laisser passer de tels sanctions sans rien dire, et continuer à exiger de La Poste l'annulation des sanctions et des conseils de discipline, SUD appelle les collègues du STM à se solidariser et venir le soutenir le jour de son passage en conseil de discipline le jeudi 10 décembre à la DOTC Paris Sud.

**Un préavis de grève (au verso de ce tract), avec les revendications du personnel du STM, a été déposé couvrant les nuitaux la nuit du mercredi 9 au jeudi 10 décembre, et les collègues de jour le jeudi 10 décembre.**

**Contre toute sanction à l'encontre de notre collègue Gilles  
Rassemblement de soutien devant la DOTC  
à partir de 14h jeudi 10 décembre  
(6 rue François Bonvin, métro Cambronne)**



Monsieur le Directeur de la DOTC Paris Sud  
6 rue François Bonvin  
75737 PARIS CEDEX 15

**SYNDICAT DES SERVICES  
POSTAUX PARISIENS**

25, 27 rue des envierges 75020 Paris

Tel : 01 44 62 12 10

Fax : 01 44 62 12 12

E-mail : [www.sudposte75.fr](http://www.sudposte75.fr)

Paris le 3 décembre 2009

## **OBJET : préavis de grève**

Le syndicat SUD des services postaux parisiens dépose **un préavis de grève de 24h pour le jeudi 10 décembre 2009 à partir de 0h**. Pour les agents travaillant en services cycliques et de nuit, ce préavis débutera le mercredi 9 décembre à 20h. Ce préavis couvre l'ensemble du personnel du Site de Tri Manuel de Paris Brune, ainsi que celui appelé à le remplacer.

## **MOTIFS :**

- **Arrêt des licenciements et du tout disciplinaire,**
- **Limitation de la polyvalence sur les chantiers à 2 arrondissements par agent,**
- **Amélioration des conditions de travail et finition des locaux suite aux travaux :**

Toilettes femmes au 1er étage, dalles du sol, chauffage sur les chantiers et la salle de pause,

- **Paiement de 3 jours de RC pour compensation des travaux,**
- **Paiement d'une prime à destination des chauffeurs du STM.**

Selon la réglementation en vigueur nous souhaitons être reçus conjointement avec toutes les organisations syndicales dépositaires d'un préavis.

Pour le syndicat des services postaux,

BAROUX Sébastien  
Secrétaire départemental  
Tel : 01 44 62 12 10